
Programme de Formation

Encadrant de chantier amiante sous-section 4 formation préalable

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

La formation s'adresse aux **personnels ayant une fonction d'encadrement technique ou de chantier** dans le cadre d'interventions réalisées par des équipes sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante.

Elle concerne également les personnels **cumulant des fonctions d'encadrement technique et/ou de chantier et/ou d'opérateur**.

La maîtrise du français est fortement recommandée afin de suivre correctement les contenus théoriques, les consignes de sécurité et les exercices pratiques.

Pour toute demande spécifique, notamment en cas de situation de handicap ou de difficulté particulière, un contact préalable avec l'organisme est recommandé afin d'adapter au mieux la formation.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'intégrer la prévention du risque amiante dans l'organisation et le suivi de ses chantiers, en tenant compte des évolutions réglementaires et des aspects techniques majeurs.

Il saura identifier les opérations spécifiques susceptibles de libérer des fibres d'amiante, évaluer les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits, puis établir les procédures adaptées aux interventions sur matériaux contenant de l'amiante à partir de l'évaluation des risques.

La formation vise également à rendre le stagiaire capable d'appliquer et de faire appliquer par ses équipes les procédures adaptées aux interventions s'inscrivant dans un plan de prévention ou un PPSPS.



Description

Formation initiale **Encadrant de chantier amiante sous-section 4**, d'une durée de **5 jours**, soit **35 heures**, dispensée **uniquement en présentiel**. Cette certification est valable **36 mois en entreprise** et ne peut être délivrée que par des organismes de formation habilités par l'INRS et la CARSAT.

Le programme comprend une **partie théorique** et une **partie pratique**, avec une alternance d'apports réglementaires, techniques et opérationnels permettant d'aborder l'ensemble des situations rencontrées lors d'interventions sur des matériaux ou équipements contenant de l'amiante.

Partie théorique :

- L'amiante : caractéristiques, propriétés et effets sur la santé.
- Les exigences de la réglementation : interdiction de l'amiante, prévention du risque amiante, surveillance médicale, fiche d'exposition, attestation d'exposition, droits individuels et collectifs,



élimination des déchets amiantés, dispositions pénales encourues par l'employeur, exigences du Code de la santé, obligations des propriétaires.

- Les documents administratifs : rapports de repérages et diagnostics, obligations des armateurs, analyse des documents pour évaluer les risques.
- L'identification de l'amiante : produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante, méthodes de repérage des matériaux, traitements possibles.
- La gestion des déchets : conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation, élimination et traçabilité des déchets.
- Les actions à mener avant les interventions : évaluation des risques et résultats, notices de postes, définition des zones d'intervention.
- Les procédures et méthodes d'intervention : protection des travailleurs et de l'environnement, réduction d'émission de fibres d'amiante, contrôle de l'empoussièrement, suivi des expositions, procédures de décontamination, traçabilité des opérations, situations d'urgence et anormales.
- Les protections collectives et individuelles : choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective, limites d'efficacité, consignes d'utilisation, de maintenance, de vérification obligatoire et de remplacement à faire appliquer.
- Le rôle de l'encadrant dans l'application de l'ensemble des procédures et méthodes auprès des encadrants de chantier et des opérateurs.

Partie pratique :

- Exercices pratiques de mise en application des procédures et méthodes de travail par les opérateurs.
- Expliquer, transmettre les informations et faire appliquer aux opérateurs l'ensemble des méthodes et procédures.

Le déroulé pédagogique prévoit un **tour de table en début de formation** afin de permettre au formateur de se présenter, de vérifier l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et, si nécessaire, d'adapter le déroulé. Le formateur s'engage à suivre un plan précis pour traiter l'intégralité du programme, avec des ajustements possibles selon les besoins du groupe. Un **bilan de fin de journée** est également réalisé.

Le groupe est limité à **4 à 8 stagiaires maximum**, pour garantir une progression encadrée et une mise en situation effective sur la plateforme pédagogique. La formation se déroule en présentiel avec des démonstrations commentées, des passages successifs des stagiaires sur des points ciblés, ainsi qu'une correction immédiate des erreurs.

En cas de difficultés d'assimilation, le formateur peut réexpliquer ou mobiliser d'autres approches pédagogiques, telles que des schémas ou des analogies, afin de favoriser la compréhension et l'appropriation des procédures.

La formation comprend également des éléments administratifs et de conformité liés à la surveillance médicale, aux exigences d'aptitude, au suivi de la santé au travail et à la réglementation applicable aux interventions en présence d'amiante. Les stagiaires doivent fournir, au plus tard le matin du jour 1, l'un des documents de prérequis médicaux exigés : un avis d'aptitude médicale au poste de moins de 4 ans signé par un médecin du travail, ou une attestation de suivi individuel de l'état de santé délivrée dans le cadre d'une visite intermédiaire organisée dans le cadre d'une SIR, validée par un professionnel de santé autre que le médecin du travail, de moins de 2 ans.

Le programme met enfin l'accent sur la prévention, la maîtrise des risques, l'organisation des chantiers, la transmission des consignes et l'encadrement des équipes intervenant sur des matériaux contenant de l'amiante, en s'appuyant sur des mises en situation et sur une plateforme pédagogique représentative de différents métiers et équipements.



Prérequis

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

En revanche, l'employeur doit déclarer au médecin du travail le risque d'exposition à l'amiante lié à l'activité professionnelle du salarié afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée.

Un document médical conforme doit être fourni en amont de la formation et au plus tard le matin du jour 1, parmi les deux suivants : un avis d'aptitude médicale au poste de moins de 4 ans signé par un médecin du

travail, ou une attestation de suivi individuel de l'état de santé délivrée dans le cadre d'une visite intermédiaire organisée dans le cadre d'une SIR, validée par un professionnel de santé autre que le médecin du travail, de moins de 2 ans.



Modalités pédagogiques

La formation alterne apports théoriques, échanges d'expériences, démonstrations commentées et exercices pratiques en situation. Le formateur s'appuie sur un plan pédagogique précis afin de traiter l'ensemble du programme.

En partie théorique, les contenus sont présentés à l'aide d'un PowerPoint projeté, complété par des interactions entre le formateur et les stagiaires pour favoriser l'appropriation des notions réglementaires, techniques et organisationnelles.

En partie pratique, les stagiaires observent puis reproduisent à tour de rôle des gestes et des séquences de travail sur des points ciblés, avec correction immédiate des erreurs et adaptation des explications si nécessaire. Des schémas, analogies ou autres supports peuvent être mobilisés pour faciliter la compréhension.

La formation se déroule en présentiel, sur une plateforme pédagogique, avec un groupe volontairement restreint afin de permettre un encadrement étroit, une participation active et un accompagnement individualisé.



Moyens et supports pédagogiques

Les supports utilisés comprennent un **PowerPoint** exposant le déroulement des différentes étapes du programme, projeté à l'aide d'un vidéoprojecteur.

La formation s'appuie également sur des échanges d'expériences entre le formateur et les stagiaires, sur des démonstrations commentées, ainsi que sur une **plateforme pédagogique représentative de différents métiers** et sur des équipements de protection individuelle et collective.

En cas de besoin, le formateur peut utiliser des schémas, analogies et autres moyens pédagogiques complémentaires pour renforcer l'assimilation des contenus.



Modalités d'évaluation et de suivi

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation, conformément aux exigences des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012.

Cette évaluation permet la délivrance d'une **Attestation de compétence « Intervention en présence d'amiante – Personnel Opérateur de chantier »**. Le renouvellement de cette attestation est imposé tous les 3 ans. La formation est également sanctionnée par un certificat de réalisation individuelle de fin de formation.

Une mesure de la satisfaction globale des stagiaires est également effectuée, portant sur l'organisation, les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur, ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés. Aucun support post-formation n'est prévu.



Informations sur l'admission

L'admission à la formation est conditionnée par la transmission préalable des documents médicaux exigés par la réglementation, au plus tard le matin du premier jour de formation.

La formation est réservée à des stagiaires pouvant justifier du cadre professionnel attendu pour intervenir en présence d'amiante et appartenant aux publics visés.



Informations sur l'accessibilité

En cas de situation de handicap ou de besoin spécifique, les apprenants sont invités à se rapprocher de leur conseiller en formation le plus tôt possible afin que les moyens nécessaires puissent être mis en œuvre.

L'organisme indique vouloir s'adapter au mieux à chaque situation particulière et prendre en compte les difficultés éventuelles dans l'organisation de la formation. Le contact préalable permet d'anticiper les aménagements nécessaires pour l'accueil, les modalités pédagogiques et, le cas échéant, les modalités d'évaluation.